

Fiche pratique

VOTRE ENFANT SE FAIT OPERER



La prise en charge d'un enfant pour une intervention chirurgicale est souvent source de stress tant pour les parents que pour les enfants. Il est donc important de préparer au mieux ce moment en prenant connaissance

Au moment de la pré-admission et de l'admission, il vous sera demandé :

- Le livret de famille ainsi que les pièces d'identité des deux parents,
- La signature **OBLIGATOIRE des deux parents** pour l'autorisation d'opérer. En cas d'absence d'un des deux parents, un document justificatif sera exigé (jugement de divorce précisant l'attribution de l'autorité parentale, acte de décès...).
- D'accompagner votre enfant tout au long de ses démarches administratives et de son séjour.

Des prescriptions spécifiques vous seront données par l'anesthésiste et le chirurgien en fonction de l'âge de votre enfant et de l'heure de son entrée.

Votre enfant devra être accompagné tout au long de son séjour par au moins un parent. Son carnet de santé vous sera demandé le jour de l'intervention.

Une salle de jeu est aménagée au sein du service ainsi qu'une nurserie pour les tout-petits.

La présence de deux adultes est fortement recommandée pour la sortie des enfants (l'accompagnant et une personne qui conduit)